



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la grande salle du Centre Communautaire située au 299, chemin Saint-Édouard, le 11 mai 2021 à 19h30.

Sont présents mesdames les conseillères :
Nathalie Guilbert
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Richard Fournier
Richard Joannette
Jean-Luc Dulude
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

Mot de la mairesse : Bonsoir et bienvenue à cette séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu du 11 mai 2021. Le 20 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté l'arrêté ministériel 2020-106 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 623-2021 du 28 avril 2021 dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 14 mai 2021 inclusivement.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de mai à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les six (6) conseillers et moi-même, mairesse, composant le Conseil de la Municipalité participons à la séance en présentiel. Par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique, tout le monde respecte le deux (2) mètres de distance.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, et je commence par monsieur Richard Fournier (présent), madame Lisette L'Espérance (présente), madame Nathalie Guilbert (présente), monsieur Richard Joannette (présent), monsieur Jean-Luc Dulude (présent), monsieur Jean-Yves Barbeau (présent) et moi-même, Lise Poissant, mairesse. J'aimerais souligner aussi la présence de monsieur Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier (présent).

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h, la veille de la séance. Un avis public a été émis, à cette fin, sur le site Internet de la Municipalité, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

Par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance. Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

3_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare cette séance ouverte.

115-05-2021

4_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lisette L'Espérance et résolu :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2. PRÉSENCES

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2021

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021
- 5.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2021

6. DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 6.1. Correspondance
- 6.2. Dépôt du rapport des permis et certificats émis à l'urbanisme pour les mois d'avril 2021
- 6.3. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 4 mai 2021
- 6.4. Dépôt – SSI – Statistiques provenant du SSI au 30 mars 2021 – Interventions incendies et premiers répondants pour Saint-Mathieu et Saint-Philippe

7. AVIS DE MOTION

- 7.1. Avis de motion – Règlement 293-2021 sur les modalités de publication des avis publics
- 7.2. Avis de motion – Règlement 283-2019-01 modifiant le règlement 283-2019 sur la gestion contractuelle

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. Adoption – Projet de règlement 293-2021 sur les modalités de publication des avis publics
- 8.2. Adoption – Projet de règlement 283-2019-01 modifiant le règlement 283-2019 sur la gestion contractuelle

9. ADMINISTRATION

- 9.1. Approbation de la liste des dépenses
- 9.2. Prévision des dépenses d'entretien général pour mai 2021
- 9.3. CMM – Quote-part définitive
- 9.4. Mandat pour la gestion des techniques informatiques – Black Web Media Corp.

- 9.5. Proclamation de la Municipalité contre la violence conjugale
- 9.6. Appui à la CMM – Crise du logement
- 9.7. Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 9.8. Motion de remerciement à Ginette Roy
- 9.9. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1. Programmation été 2021
- 11.2. Renouvellement – Adhésion Loisir et Sport Montérégie
- 11.3. Deuxième versement – Facturation annuelle et frais d'exploitation 2021 – Réseau biblio de la Montérégie

12. TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Déficience et écaillage d'une section de trottoir
- 12.2. Travaux de canalisation – Place Potvin
- 12.3. Mandat – Marquage de rues
- 12.4. Mandat – Scellement de fissures

13. URBANISME ET INSPECTION

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE

Adoptée à l'unanimité

116-05-2021

5.1_PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 13 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

117-05-2021

5.2_PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2021

Il est proposé par Jean-Yves Barbeau et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 4 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6.1_CORRESPONDANCE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt de la correspondance pour le mois d'avril 2021. Tous les membres du Conseil municipal en prennent note.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS À L'URBANISME POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du bilan mensuel préparé par le fonctionnaire désigné. Durant le mois d'avril, 17 permis et certificats ont été émis.

6.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA RÉUNION TENUE LE 4 MAI 2021

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mai 2021, préparé par le fonctionnaire désigné.

6.4 DÉPÔT - STATISTIQUES PROVENANT DU SSI AU 30 AVRIL 2021 – INTERVENTIONS INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS POUR SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

Madame Lise Poissant, mairesse, procède au dépôt des statistiques provenant du Service de sécurité incendie au 30 avril 2021. Tous les membres du Conseil en prennent note.

7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 293-2021 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par Jean-Luc Dulude, conseiller, à l'effet qu'à la présente séance du Conseil, sera présenté pour adoption le projet de règlement 293-2021 sur les modalités de publication des avis publics. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 283-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 283-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion avec dispense de lecture est donné Jean-Yves Barbeau, conseiller, à l'effet qu'à la présente séance du Conseil, sera présenté pour adoption le projet de règlement 283-2019-01 modifiant le règlement 283-2019 sur la gestion contractuelle. Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

118-05-2021

8.1 ADOPTION – PROJET - RÈGLEMENT 293-2021 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT que les articles 433.1 à 433.4 ont été introduits au Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C -27.1) (ci-après appelé « C.M. ») par l'adoption, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c. 13), et permettent ainsi aux municipalités de déterminer, par règlement, les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu souhaite se prévaloir des dispositions de la loi en adoptant un règlement qui établit les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins du présent règlement par Jean-Luc Dulude, conseiller, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Joannette et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal adoptent le projet du règlement 293-2021 sur les modalités de publication des avis publics.

Adoptée à l'unanimité

119-05-2021

8.2 ADOPTION – PROJET - RÈGLEMENT 283-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 283-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le règlement 289-2019 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 3 septembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également augmenter le montant de la dépense des contrats pouvant être conclus de gré à gré ;

ATTEND QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal adoptent le projet du règlement 283-2019-01 modifiant le règlement 283-2019 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

120-05-2021

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées validée par madame Louise Hébert, directrice des finances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lisette L'Esperance et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer et des dépenses déjà autorisées et payées durant le mois d'une somme de 93 180,95 \$;

QUE madame Louise Hébert, directrice des finances, soit autorisée à en effectuer le paiement;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires respectifs.

Adoptée à l'unanimité

121-05-2021

9.2 PRÉVISION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN GÉNÉRAL – MAI 2021

CONSIDÉRANT la liste des travaux d'entretien général préparée par monsieur André Faille, contremaître et approuvée par madame Louise Hébert, directrice des finances, concernant les travaux à exécuter durant le mois de mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Barbeau et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à disposer d'un budget au montant de 8 150 \$, plus les taxes si applicables, pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de réparation et d'entretien général pour le mois de mai 2021;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les postes budgétaires mentionnés au rapport déposé.

Adoptée à l'unanimité

122-05-2021

9.3 CMM – QUOTE-PART DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT que le premier versement de la quote-part provisoire 2021 provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au montant de 23 961 \$ a été payé par la résolution numéro 089-04-2021;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième versement au montant de 23 514 \$ est nécessaire afin de solder la quote-part définitive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nathalie Guilbert et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent le paiement du deuxième versement de la quote-part définitive 2021 au montant total de 23 514 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

123-05-2021

9.4 MANDAT POUR LA GESTION DES TECHNIQUES INFORMATIQUES – BLACK WEB MEDIA CORP.

CONSIDÉRANT les besoins touchant la gestion du serveur ainsi que la gestion de l'équipement informatique incluant de l'assistance technique pour le personnel;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire l'achat d'une banque d'heures à taux préférentiel;

CONSIDÉRANT la proposition reçue provenant de Black Web Media Corp. concernant la gestion des technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Joannette et résolu :

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Mathieu autorise l'achat d'une banque de 50 heures au coût de 3 750 \$, plus les taxes si applicables, auprès de l'entreprise Black Web Media Corp. pour effectuer du soutien

informatique, voir à la réalisation des projets spécifiés dans l'offre de service relative à la gestion de diverses demandes informatiques et l'entretien préventif des équipements;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

124-05-2021

9.5 PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT que l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont eu lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

ET QUE les membres du Conseil proclament la Municipalité de Saint-Mathieu alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

125-05-2021

9.6 APPUI À LA CMM – CRISE DU LOGEMENT

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1^{er} juillet :
 - Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
 - Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
 - Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.
2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :
 - Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans;
 - Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans.
 - Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme.

3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :

- Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;
- Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
- Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs;
- Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.

Adoptée

126-05-2021

9.7 AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr » et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville lance un appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu adoptent la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engagent à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;

- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vire-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée

127-05-2021

9.8 MOTION DE REMERCIEMENT À L'ÉGARD DE GINETTE ROY, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que madame Ginette Roy a assumé avec professionnalisme l'intérim de la direction générale pour une période de 4 mois;

CONSIDÉRANT que pendant l'exercice de ses fonctions, madame Roy, a représenté la Municipalité de Saint Mathieu de façon exemplaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil remercient madame Roy pour sa grande disponibilité et son excellent travail à titre de directrice générale par intérim.

Adoptée

128-05-2021

9.9 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fonction Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

QUE les membres du conseil proclament le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée

10_HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

129-05-2021

11.1_PROGRAMMATION ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT la possibilité que la Direction de la santé publique puisse autoriser les activités de plein air pour le grand public prochainement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite encourager les saines habitudes de vie et inciter ses citoyens à faire des activités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas offert de programmation d'activités depuis septembre 2020 en raison de la pandémie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nathalie Guilbert et résolu :

QUE les membres du Conseil autorisent le service des loisirs à préparer une programmation d'activités extérieures pour l'été 2021 conditionnellement à l'autorisation de la Direction de la santé publique;

QUE ces activités soient offertes gratuitement aux citoyens de Saint-Mathieu;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

130-05-2021

11.2_RENOUVELLEMENT – ADHÉSION LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT le formulaire d'adhésion 2021-2022 au regroupement Loisir et Sport Montérégie au coût de 84,65 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lisette L'Esperance et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise madame Louise Hébert, directrice des finances, à payer la cotisation annuelle de 84,65 \$ plus les taxes si applicables, pour le renouvellement de l'adhésion 2021-2022 au regroupement Loisir et Sport Montérégie et nomme comme personne déléguée la conseillère Nathalie Guilbert;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

131-05-2021

11.3_ DEUXIÈME VERSEMENT – FACTURATION ANNUELLE ET FRAIS D’EXPLOITATION 2021 – RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la facture numéro 2021-10625 au montant de 8 534,27 \$ plus les taxes si applicables, provenant du Réseau BIBLIO de la Montérégie concernant le deuxième versement de la tarification annuelle 2021 affiliée au regroupement;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2021-10626 au montant de 2 030,98 \$ plus les taxes si applicables, provenant du Réseau BIBLIO de la Montérégie pour le premier versement des frais annuels d’exploitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nathalie Guilbert et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances, à faire le paiement du premier versement de la tarification annuelle provenant du Réseau BIBLIO de la Montérégie au montant de 8 534,27 \$, plus les taxes si applicables ainsi que des frais annuels d’exploitation au montant de 2 030,98 \$, plus les taxes si applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l’unanimité

132-05-2021

12.1 DÉFICIENCE ET ÉCAILLAGE D’UNE SECTION DE TROTTOIR

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté l’entreprise Environnement NRJ pour la construction d’un trottoir sur la rue Principale dans le cadre d’un appel d’offres en 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Mathieu a fait un constat d’écaillage en 2020 sur la construction récente du trottoir;

CONSIDÉRANT les discussions avec la firme d’ingénieur, Groupe Génipur Inc, mandaté pour la surveillance de la construction du trottoir en 2019;

CONSIDÉRANT que l’entreprise est au cœur d’un litige avec son fournisseur de béton JFK senc, pour des problèmes liés à la qualité du béton et qui provoquent l’écaillage des trottoirs;

CONSIDÉRANT que l’entreprise Environnement NRJ propose, à la Municipalité, un crédit de 14 245 \$, plus les taxes si applicables, ce montant correspondant à 55 mètres linéaires de trottoir à 259, \$/m;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Joannette et résolu :

QUE les membres du Conseil refusent l’offre de NRJ de créditer la Municipalité;

QU’ils demandent à Environnement NRJ d’effectuer la reconstruction complète du trottoir afin de répondre aux normes exigées, et ce, sans aucuns frais pour la Municipalité.

Adoptée à l’unanimité

133-05-2021

12.2_ TRAVAUX DE CANALISATION – PLACE POTVIN

CONSIDÉRANT la construction en 2018 d'un projet domiciliaire par le promoteur Gestion Dclic sur la place Potvin;

CONSIDÉRANT qu'un fossé longe la place Potvin d'un côté et la rue Lefebvre de l'autre;

CONSIDÉRANT qu'un problème majeur d'écoulement des eaux du fossé a créé un problème d'érosion pour le propriétaire du lot 2 426 665 faisant en sorte que l'arrière complet de son terrain s'est affaissé considérablement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est vue dans l'obligation d'effectuer des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT que le promoteur Gestion Dclic est responsable de ce problème lors de la construction du secteur de la Place Potvin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil autorisent madame Louise Hébert, directrice des finances à facturer le remboursement des coûts des travaux de réfection, avec factures à l'appui, au promoteur Gestion Dclic.

Adoptée à l'unanimité

134-05-2021

12.3_ MANDAT – MARQUAGE DE RUES

CONSIDÉRANT la demande de prix 2127 – Marquage de rues;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

- Lignes Rive-Sud : 6 245 \$ avant taxes
- Marquage signalisation Rive-Sud B-A inc. : 4 655 \$ avant taxes
- Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) : 4 776 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Joannette et résolu :

QUE le contrat soit octroyé à Marquage signalisation Rive-Sud B-A inc. au coût de 4 655 \$ avant taxes;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

135-05-2021

12.4_ MANDAT – SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT la demande de prix 2128 – Scellement de fissures;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

- PermaRoute : 7 450 \$ avant taxes
- Les Pavages Ultra inc. : 14 750 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Barbeau et résolu :

QUE le contrat soit octroyé à PermaRoute au coût de 7 450 \$ avant taxes;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

13_ URBANISME ET INSPECTION

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

14_ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

15_ DIVERS

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

16_ PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

136-05-2021

17_ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lisette l'Esperance et résolu :

DE lever la séance ordinaire du Conseil municipal du 11 mai 2021 à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant _____
Lise Poissant
Mairesse

(s) Joël-Désiré Kra _____
Joël Désiré-Kra
Directeur général et secrétaire-
trésorier